

**Bruxelles, le 21 novembre 2023  
(OR. en)**

**15737/23**

**COLAC 152**

### **RÉSULTATS DES TRAVAUX**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

---

Objet: Conclusions du Conseil sur les relations entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes

---

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur les relations entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes, approuvées par le Conseil lors de sa 3985<sup>e</sup> session, qui s'est tenue le 21 novembre 2023.

## **Conclusions du Conseil sur les relations entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes**

1. Un partenariat stratégique renforcé et modernisé entre l'Union européenne (UE) et l'Amérique latine et les Caraïbes (ALC) est plus important que jamais. En unissant leurs forces, l'UE et l'ALC peuvent faire une réelle différence pour ce qui est de promouvoir une croissance durable, de bâtir des sociétés équitables et résilientes et de faire progresser la paix et la sécurité, le multilatéralisme inclusif et l'ordre international fondé sur des règles. Les valeurs communes, notamment la démocratie, l'État de droit, l'égalité de genre et le respect des droits de l'homme, doivent rester au cœur des relations UE-ALC. Ensemble, l'UE et l'ALC sont plus fortes et mieux placées pour relever les multiples défis du monde d'aujourd'hui, y compris les crises climatiques et environnementales mondiales.
2. Le troisième sommet entre l'UE et la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC), qui s'est tenu à Bruxelles les 17 et 18 juillet 2023, a relancé les relations birégionales au plus haut niveau et réaffirmé le partenariat unique entre les deux régions. Un dialogue ouvert, inclusif et constructif a permis aux deux régions de mieux comprendre leurs préoccupations, priorités et intérêts respectifs. Il est important que ce processus de dialogue plus étroit se poursuive, notamment par un renforcement des contacts et des visites de haut niveau entre l'UE et les pays ALC.
3. Le sommet a permis de définir un programme commun ambitieux et tourné vers l'avenir, qui devrait être mis en œuvre dans les années à venir. Le Conseil salue la nouvelle dynamique des relations UE-ALC et se félicite de la communication conjointe intitulée "Un nouveau programme pour les relations entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes" de la Commission européenne et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, y compris les priorités exposées et les actions suggérées.

4. Le partenariat UE-ALC tire sa force du profond attachement des deux régions à l'ensemble des buts et principes consacrés par la charte des Nations unies, parmi lesquels les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale, ainsi que par la déclaration universelle des droits de l'homme et le droit international humanitaire. L'UE réaffirme l'importance de la promotion, de la protection et du respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales, y compris la liberté d'expression et la liberté des médias, ainsi que de la protection des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes. L'UE réaffirme également la nécessité de renforcer l'État de droit et la démocratie, y compris des élections libres et régulières, ouvertes à tous, transparentes et crédibles et l'égalité de genre. L'UE maintiendra un dialogue étroit avec l'ALC concernant la mise en œuvre de ces principes et coopérera en vue de favoriser une approche fondée sur les droits, de s'attaquer aux inégalités, de promouvoir le droit à un environnement propre, sain et durable, de protéger l'espace civique et de lutter contre toutes les formes de discrimination, notamment fondées sur le sexe, la race, l'origine ethnique ou sociale, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, un handicap, l'âge, l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

5. L'UE poursuivra son dialogue avec l'ALC en ce qui concerne la guerre d'agression non provoquée et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine, y compris ses conséquences qui se font également ressentir loin de l'Europe. Dans la déclaration du sommet UE-CELAC, les dirigeants des deux régions ont exprimé leur profonde inquiétude face à la guerre en cours contre l'Ukraine, qui continue de causer d'immenses souffrances humaines et exacerbe les fragilités existantes de l'économie mondiale, freine la croissance, augmente l'inflation, perturbe les chaînes d'approvisionnement, accroît l'insécurité énergétique et alimentaire et aggrave les risques pour la stabilité financière. Les dirigeants ont également déclaré qu'ils soutenaient les efforts visant à instaurer une paix juste et durable, conformément à la charte des Nations unies. L'UE cherchera à obtenir le soutien des pays ALC en faveur de la formule de paix de l'Ukraine, notamment dans le cadre d'un prochain sommet mondial pour la paix, de l'obligation de rendre des comptes pour les crimes de guerre, les crimes d'agression et les autres crimes les plus graves commis pendant la guerre, ainsi que de la lutte contre la désinformation russe.

6. La solidité du partenariat UE-ALC passe par un engagement politique renouvelé à tous les niveaux ainsi que dans les enceintes multilatérales. Au niveau birégional, l'UE continuera de renforcer une coopération et un dialogue inclusif avec la CELAC en organisant des sommets tous les deux ans, le prochain ayant lieu en Colombie en 2025, et des réunions régulières des ministres des affaires étrangères. Le Conseil se félicite de la feuille de route birégionale 2023-2025 présentée lors du sommet UE-CELAC et attend avec intérêt sa mise en œuvre. Le Conseil encourage à mettre en place rapidement l'instance consultative de coordination dont il a été convenu afin de faire avancer les engagements communs.

7. L'UE continuera de collaborer avec les Caraïbes en tant que sous-région distincte présentant ses propres spécificités, à la suite de la réunion des dirigeants UE-Caraïbes qui s'est tenue à Bruxelles le 17 juillet 2023. La tenue d'une réunion ministérielle UE-Caraïbes en 2024 contribuera à renforcer le programme commun qui comprend la coopération en ce qui concerne la lutte contre le changement climatique, l'atténuation de la déforestation, la protection de la biodiversité, la réforme du système financier international, la participation du secteur privé, en particulier dans le cadre du programme d'investissement "Global Gateway" UE-ALC, l'inclusion sociale, le développement humain et les défis en matière de sécurité. Les relations futures s'inscriront dans le cadre du nouvel accord de partenariat entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et les membres de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (UE-OEACP), d'autre part, et de son protocole régional pour les Caraïbes. L'UE réaffirme la nécessité de tenir dûment compte des défis en matière de développement durable des petits États insulaires en développement (PEID), compte tenu de leur vulnérabilité particulière au changement climatique, y compris l'élévation du niveau de la mer. Cette question est également mise en exergue dans la perspective de la quatrième conférence internationale sur les PEID, qui se tiendra à Antigua-et-Barbuda en mai 2024. Le renforcement de la coopération entre l'ALC et les régions ultrapériphériques de l'UE, ainsi que les pays et territoires d'outre-mer situés dans la région ALC, se poursuivra également.

8. L'UE continuera de soutenir les initiatives nationales et internationales visant à rétablir les conditions de gouvernance et de sécurité nécessaires à la tenue d'élections libres en Haïti, à garantir l'accès humanitaire aux populations ayant besoin d'une protection et à faire face à l'aggravation de la crise multidimensionnelle.

9. L'UE continuera de dialoguer avec d'autres groupements sous-régionaux, ainsi qu'avec les organisations internationales actives dans la région. L'UE est déterminée à organiser régulièrement des sommets avec les partenaires stratégiques que sont le Brésil et le Mexique. Elle continuera à renforcer les dialogues politiques bilatéraux et à échanger de manière constructive avec les pays de la région dans un esprit inclusif, en reconnaissant également le rôle essentiel et les contributions des organisations de la société civile à cet égard. L'UE continuera de soutenir activement la paix et les solutions démocratiques dans la région, comme c'est le cas pour le processus de paix en Colombie et les négociations menées par le Venezuela dans le cadre du processus du Mexique.

10. Au niveau multilatéral, l'UE et l'ALC sont des partenaires naturels et devraient renforcer encore leur coopération pour relever les défis régionaux et mondiaux. L'UE est déterminée à collaborer avec les partenaires ALC en vue de la mise en œuvre du programme 2030 et de ses objectifs de développement durable (ODD), ainsi que de la réforme de la gouvernance mondiale, y compris l'architecture financière internationale, afin de la rendre plus inclusive et plus efficace.

L'engagement fort des pays des régions UE-ALC au sein de l'Organisation des Nations unies et des échanges réguliers entre l'UE et le système interaméricain des droits de l'homme devraient se poursuivre. La coopération dans le contexte de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en particulier en ce qui concerne la 13<sup>e</sup> conférence ministérielle (CM13) à venir et le processus en cours de réforme de l'OMC, devrait être renforcée.

11. Le Conseil est conscient qu'il importe de renforcer et d'élaborer un programme UE-ALC solide en matière de commerce et d'investissement, fondé sur un vaste réseau d'accords de commerce et d'association bilatéraux et régionaux entre les deux régions. La mise en œuvre intégrale des accords existants ainsi que la ratification des accords signés et actuellement appliqués sont des priorités importantes. Le Conseil se félicite de la signature imminente de l'accord modernisé de l'UE avec le Chili et attend avec intérêt la finalisation rapide de l'accord modernisé avec le Mexique et prend note des travaux en cours entre l'UE et le Mercosur.

12. Le Conseil se félicite du programme d'investissement "Global Gateway" (GGIA) UE-ALC, qui démontre les priorités communes de l'UE et de l'ALC et s'appuie sur les normes environnementales et sociales les plus élevées, ainsi que sur la transparence, qui définissent la manière d'entreprendre de l'Europe. Comme cela a été réaffirmé lors de la toute première réunion UE-CELAC des ministres de l'économie et des finances, qui s'est tenue à Saint-Jacques-de-Compostelle le 15 septembre 2023, le GGIA UE-ALC jouera un rôle crucial pour contribuer à combler les déficits d'investissement dans la région, dans le but de mobiliser à la fois des capitaux privés et des fonds publics de l'UE et de ses États membres, dans le cadre d'une approche Équipe Europe. Il contribuera également à favoriser une transition écologique et numérique équitable dans les deux régions en soutenant les chaînes de valeur locales, la croissance, le développement humain, la résilience sanitaire et des emplois décents, tout en promouvant la coopération en matière de transformation numérique, d'éducation, d'environnement des entreprises socialement responsable, de transport, de chaînes d'approvisionnement durables, y compris pour les matières premières critiques, d'efficacité énergétique, de technologies sûres et durables à faible émission de carbone, d'adaptation au changement climatique et d'eau, entre autres.

13. Conscient que la triple crise planétaire que représentent le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution nécessite un partenariat UE-ALC plus solide en matière de transition écologique, le Conseil souligne qu'il importe de renforcer le dialogue, les cadres réglementaires, l'éducation au climat, la recherche et l'innovation, ainsi que les investissements, compte tenu du potentiel important de coopération en faveur d'économies neutres pour le climat et respectueuses de la nature. La mise en œuvre intégrale et effective de l'accord de Paris, notamment en maintenant l'objectif de 1,5 °C à notre portée, ainsi que de la convention sur la diversité biologique et du cadre mondial de Kunming-Montréal en matière de biodiversité, du cadre mondial sur les produits chimiques, de la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), du programme d'action pour l'eau de la conférence des Nations unies sur l'eau 2023 et du traité sur la haute mer, de même que les négociations en cours sur un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution par les plastiques, sous la présidence du Pérou et de l'Équateur, restent des objectifs communs essentiels. L'UE collaborera avec ses partenaires d'Amérique latine et des Caraïbes afin de mettre en place un engagement mondial visant à tripler les capacités en matière d'énergies renouvelables et à doubler les efforts en matière d'efficacité énergétique au niveau mondial d'ici à 2030. Conscient du rôle clé de la forêt tropicale amazonienne et de l'importance de la lutte contre la déforestation tant en Amazonie que dans d'autres terres boisées, le Conseil se félicite de la déclaration de Belém adoptée par l'Organisation du traité de coopération amazonienne (OTCA) en août 2023 et réaffirme qu'il est essentiel de dialoguer avec les pays partenaires pour lutter ensemble contre les causes profondes de la déforestation et de la dégradation des forêts, en particulier dans le contexte du règlement de l'UE sur les chaînes d'approvisionnement "zéro déforestation". Le Conseil encourage les actions et les engagements en faveur de la protection, de la conservation, de la restauration et de l'utilisation durable des océans, dans la perspective de la conférence "Notre océan" qui se tiendra à Athènes en avril 2024, et de la troisième conférence des Nations unies sur les océans organisée par le Costa Rica et la France à Nice en juin 2025. L'UE est prête à collaborer avec les partenaires ALC pour accélérer les actions visant à garantir l'accès de tous à l'eau propre et à l'assainissement, ainsi que pour promouvoir une gestion intégrée des ressources en eau. Consciente de la responsabilité des deux continents en matière de sécurité alimentaire mondiale à long terme, l'UE coopérera avec l'ALC pour renforcer la résilience et la durabilité des systèmes de production alimentaire et utilisera des mécanismes de dialogue et de coopération, y compris dans le domaine de la recherche, notamment pour promouvoir la gestion durable des engrais et des pesticides et améliorer la santé des sols.

14. L'UE est déterminée à collaborer avec les partenaires ALC afin de promouvoir un modèle de transformation numérique inclusive responsable, axé sur l'humain et fondé sur les droits, qui garantisse la protection des données à caractère personnel et de la vie privée en tant que droits fondamentaux, qui renforce la connectivité numérique sécurisée et universelle et la cybersécurité, qui soutienne un internet libre, ouvert et fiable, qui promeuve la convergence de la politique numérique et le comblement des fractures numériques, en particulier l'écart numérique entre les hommes et les femmes, et qui favorise le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans des conditions fiables. Ces domaines d'action sont abordés par l'alliance numérique UE-ALC, qui reste ouverte à tous les pays ALC intéressés sur la base de valeurs communes, ainsi que dans sa déclaration conjointe de juillet 2023. Le Conseil se félicite du premier dialogue birégional UE-ALC sur la politique numérique, tenu en novembre 2023, qui constitue une étape importante. Afin de promouvoir la mise en œuvre de l'alliance numérique UE-ALC, l'UE travaillera dans le cadre de l'Équipe Europe en utilisant également la plateforme Digital4Development (plateforme D4D). Le Conseil attend avec intérêt l'inauguration du centre régional Copernicus au Panama et l'expansion du câble à fibres optiques BELLA, qui permettra de mettre en place une connectivité dorsale numérique sécurisée.

15. Le Conseil souligne l'importance accordée par les deux régions à la justice sociale et recommande d'intensifier les travaux communs visant à promouvoir la cohésion sociale, l'égalité de genre et la lutte contre les inégalités et les discriminations, quel qu'en soit le motif, ainsi que de prévenir et d'éradiquer les actes de violence sexuelle et sexiste, y compris lorsqu'ils sont commis à l'aide de technologies ou facilités par celles-ci. Le Conseil insiste en outre sur la nécessité de faire progresser l'émancipation économique des femmes et de faciliter une croissance inclusive qui réponde aux différents besoins et assure l'égalité des chances pour les jeunes, les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine, les personnes LGBTI, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. L'UE est prête à faire avancer les travaux sur le partenariat birégional concernant la résilience des systèmes de santé et la production locale de vaccins, ainsi que sur l'initiative régionale Équipe Europe pour des sociétés inclusives et égalitaires. Le Conseil est conscient de la nécessité d'une large participation pour assurer la justice sociale et souligne l'importance de la participation et de la consultation de la société civile dans tous les secteurs.

16. Le Conseil souligne qu'il importe de poursuivre les efforts de soutien et de sensibilisation pour faire face aux crises humanitaires qui touchent l'Amérique latine et les Caraïbes. Reconnaissant que la région ALC est l'une des régions les plus exposées aux catastrophes naturelles, l'UE se félicite du renforcement de la coopération globale dans le domaine de la préparation aux catastrophes et de la gestion des risques de catastrophe, ainsi que de l'échange de bonnes pratiques entre l'UE et la région ALC, à formaliser par un protocole d'accord sur ces questions entre l'UE et les organismes intergouvernementaux régionaux compétents et les pays de la région ALC.

17. Le Conseil appelle au renforcement de la coopération UE-ALC en matière de justice et de sécurité à tous les niveaux, afin de relever en priorité les défis multiples et de plus en plus importants que pose la criminalité transnationale organisée et qui ont une incidence négative de chaque côté de l'Atlantique. Il s'agit notamment des réseaux criminels à haut risque, des drogues, des armes à feu et de la traite des êtres humains, ainsi que de la corruption, de la criminalité financière et environnementale, des menaces hybrides, y compris la cybercriminalité, de la désinformation et de la manipulation de l'information et de l'ingérence étrangères. Sur la base des travaux conjoints fructueux menés dans le cadre du partenariat UE-ALC en matière de justice et de sécurité et compte tenu de la déclaration UE-CLASI (comité latino-américain de sécurité intérieure) du 28 septembre 2023 et de l'ambitieuse phase II du programme EL PAcCTO, l'initiative Équipe Europe sur la sécurité et la justice devrait être davantage développée. Compte tenu de l'approche plus globale adoptée par les pays ALC pour relever les défis en matière de sécurité, l'UE est déterminée à intensifier la coopération avec les partenaires ALC dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, sur la base de l'État de droit et d'un niveau élevé de protection des droits fondamentaux, en s'attaquant aux facteurs de motivation financière, à la réduction de l'offre et de la demande de drogues, à la prévention de la criminalité, ainsi que la promotion du renforcement des capacités institutionnelles et de normes communes. Le Conseil attend avec intérêt la prochaine réunion de haut niveau du mécanisme UE-CELAC de coordination et de coopération dans le cadre de la lutte contre la drogue, qui se tiendra en 2024.

18. En ce qui concerne la sécurité et la défense, le Conseil se félicite de la participation des pays ALC aux missions et opérations menées dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE, et encourage la conduite d'un plus grand nombre d'activités conjointes, par exemple dans le contexte des présences maritimes coordonnées de l'UE dans le golfe de Guinée, ainsi qu'un dialogue renforcé avec les partenaires ALC sur les questions relevant de la PSDC, tel que les dialogues avec la Colombie et le Chili.

19. Conscient du rôle essentiel de la recherche et de l'innovation pour relever des défis communs, tels que la double transition, la santé mondiale et d'autres domaines prioritaires, le Conseil appelle à poursuivre et à renforcer le dialogue birégional dans le cadre de l'initiative conjointe UE-CELAC pour la recherche et l'innovation (R&I) en actualisant la feuille de route stratégique pour la R&I, y compris en ce qui concerne le volet "science ouverte", et en renforçant le rôle des centres de recherche. Le Conseil rappelle qu'il importe d'intensifier la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur, permettant aux étudiants, au personnel universitaire et aux chercheurs des deux régions de bénéficier de la mobilité et de possibilités similaires, et souligne que les alliances "universités européennes" pourraient constituer des partenaires pertinents pour développer davantage la coopération avec les homologues de la CELAC, en s'appuyant sur les possibilités de coopération internationale existantes. Le Conseil souligne que les initiatives interpersonnelles devraient rester au cœur du partenariat UE-ALC et invite tous les partenaires à exploiter pleinement les possibilités offertes par Erasmus + et les actions Marie Skłodowska-Curie dans le cadre d'Horizon Europe.

20. Se félicitant des discussions qui ont eu lieu lors du forum UE-ALC "Partenaires pour le changement", avec les jeunes, la société civile et les autorités locales, ainsi que de la table ronde des entreprises, organisés en amont du sommet, et prenant acte de leurs recommandations, le Conseil reconnaît l'importante contribution de la société civile au partenariat birégional et appelle à approfondir et à structurer le dialogue avec les jeunes, les organisations de la société civile, le secteur privé, les syndicats et les autorités locales. Le Conseil souligne qu'il importe d'associer pleinement la société civile et les jeunes à l'ensemble des dimensions du partenariat avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Conseil salue et soutient le rôle actif que jouent l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine (EuroLat), la Fondation internationale UE-ALC, ainsi que les groupes de réflexion et le monde universitaire. Les efforts déployés par l'UE en matière de diplomatie publique, la diplomatie culturelle et la promotion des relations culturelles UE-ALC représentent également des priorités importantes. À cet égard, la première participation de l'UE en tant qu'invité d'honneur à la foire internationale du livre de Guadalajara (Mexique), qui aura lieu du 25 novembre au 3 décembre 2023, constituera une étape importante.